

ASSOCIATION de SCIENCE RÉGIONALE De LANGUE FRANÇAISE

Proposition de compte-rendu du Conseil d'Administration

Mercredi 15 mars 2017 (18 à 20h)

Salle 104, IADT, Clermont-Ferrand

Présents :

Lise Bourdeau-Lepage, Marcus Dejardin, Marie Delaplace, Lourdes Diaz Olvera, Michel Dimou, Bruno Jean, Leïla Kebir, Fabienne Leloup, Dominique Mignot, Bernard Pecqueur, André Torre, Dominique Vollet, Excusés et ayant remis une procuration : Pascal Bériot, Jean-Paul Carrière, Olivier Crevoisier, Maryline Filippi, Guy Joignaux, Alexandra Schaffar, Isabelle Thomas, Camelia Turcu.

(en italiques les membres du Bureau)

1. Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 15 mars 2017

Un changement dans l'ordre des points est proposé par le Président.

2. Colloques ASRDLF

- Athènes

Le colloque a amené un très grand nombre de propositions de papiers, environ 300, ce qui est une très bonne chose ; les membres du CA seront dès lors amenés à évaluer une vingtaine de communications, ce qui est davantage que lors des autres colloques.

L'inscription sera fixée à 150 à 170 euros pour le colloque (plus 60 euros pour l'inscription à l'ASRDLF ; 30 euros pour les étudiants). Le dîner de gala organisé au musée de l'Acropole sera à 50 euros. **Vu les difficultés financières de l'organisation, il est instamment demandé aux administrateurs et autres participants au colloque de payer les droits d'inscription dès que possible car le budget est très tendu.** Les frais d'inscription seront de toute façon augmentés à partir du 31 mai.

Divers détails quant à l'organisation, aux plénières et à la table ronde sont donnés par Michel Dimou, Président de l'ASRDLF et co-organisateur du colloque d'Athènes. Dans ce cadre, Michel doit se rendre régulièrement à Athènes et la question du financement d'au moins une partie des frais de déplacement est discutée par les administrateurs. Il est accepté que l'association lui rembourse 1-2 billets d'avion (comme cela a été fait lors de l'organisation du colloque à Sfax).

Lors du CA d'Athènes un appel sera fait pour l'organisation des prochains colloques (à partir de 2019) et pour l'organisation des doctorales 2020-2021.

- Caen

Il sera demandé aux organisateurs de fournir pour le CA de juillet 2017 un document plus complet quant à l'organisation. A l'Université de Caen se tiendront les plénières et à l'EM de Normandie les sessions.

Il sera également demandé un dépliant à distribuer lors du colloque d'Athènes.

3. Les doctorales : le point 2017 – les perspectives 2018

Dominique Vollet détaille l'organisation des Doctorales qui viennent de commencer ; tout se passe bien : une cinquantaine de doctorants sont inscrits (dont certains de l'Afrique du Nord et du Québec) et autant d'enseignants-chercheurs. Le programme a permis (1) d'ajouter une après-midi transversale sur des techniques participatives innovantes et (2) d'organiser une visite au musée « L'Aventure Michelin » pour tous les participants.

Au prochain CA sera fourni notamment un bilan financier et organisationnel complet. Dominique Vollet confirme l'appui financier de l'IRSTEA et d'AgroParisTech en plus de la contribution de l'ASRDLF (outre celui de VetAgro Sup qui a assuré la reprographie des documents et de l'Institut d'Auvergne du Développement Territorial, qui a accueilli la manifestation).. Il précise que la deuxième année est plus difficile pour mobiliser des financements (soutien possible du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Université Clermont-Auvergne).

Les doctorales 2018 et 2019 seront organisées à Grenoble. Un dépliant sera diffusé à Athènes. Les dates idéales seraient vers le 12 mars (au vu des vacances et des autres échéances dont les doctorales de l'ERSA début février). Dominique Vollet assurera la transmission des éléments organisationnels et des « bonnes pratiques » vers Bernard Pecqueur .

4. Prix Aydalot pour 2017

Dominique Mignot explique que 40 candidatures ont été reçues dont 12 de géographie, 11 d'aménagement du territoire, 9 d'économie et gestion, 5 bi-disciplinaires, une en marketing, une en agropastoralisme.... Une candidature vient du Canada, une de Belgique, une de Suisse, une d'Algérie, une est en co-tutelle avec l'Espagne ; les autres sont françaises.

Dans le jury, Jean-Marie Josselin a été remplacé par Sylvie Charlot (Lyon). Dominique Mignot rappelle que Catherine Baumont a démissionné à cause de ses responsabilités et sa charge de travail à l'université. Une réunion physique entre les membres du jury est prévue en juin afin de finaliser le classement.

5. Election du CA

5.1 Les postes à pourvoir

8 postes seront à pourvoir : 7 sortants plus le poste d'Elizabeth Tovar, qui est démissionnaire.

5.2 Rappel des règles relatives à l'élection du CA (procédure et planification) en vue du renouvellement d'un tiers des membres

L'élection des membres du CA concerne toutes les personnes en ordre de cotisation en 2016. Les éléments suivants sont rappelés :

Le conseil d'administration de l'ASRDLF étant renouvelé par tiers tous les trois ans, et comme nous l'avons annoncé dans une brève du 15 février dernier, nous devons procéder cette année au renouvellement de 8 membres du CA.

Bien évidemment les membres sortants, dont le mandat arrive à échéance en 2017, peuvent se représenter. Rappelons que les membres de l'ASRDLF à jour de cotisation 2016 sont électeurs et éligibles. Nous avons déjà reçu quelques candidatures et nous vous remercions de cette marque d'intérêt.

*Pour rappel, les candidatures peuvent être envoyées par mail à Fabienne Leloup, secrétaire générale de l'Association (fabienne.leloup@uclouvain-mons.be) ou par voie postale (UCL, bureau 320, 151 chaussée de Binche, 7000 Mons, Belgique). Les candidat(e)s peuvent également envoyer une profession de foi et/ ou un CV. La date limite des candidatures a été fixée au **15 mai 2017**.*

Les nouveaux membres participeront au prochain CA de l'Association à Athènes le 4 juillet prochain.

Ces éléments seront diffusés dans une brève.

Une discussion concerne l'étape suivante, à savoir le vote.

La date limite pour le vote est fixée au 15 juin.

La possibilité d'un vote électronique est débattue : l'avantage en est la facilité, la rapidité ; l'inconvénient en est le caractère novateur au niveau de l'association et les risques de non-respect de l'anonymat des votes émis. Fabienne Leloup, en tant que secrétaire, prospectera les possibilités des systèmes informatiques, Leïla Kebir notamment l'informerait des procédures mises en pratique dans son institution.

Il serait idéal qu'un vote papier et un vote virtuel soient possibles, mais cela posera un problème de temps. Des tests seront établis et le Bureau statuera.

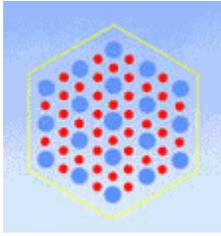
Afin d'éviter des réponses trop automatiques, le système virtuel devra obliger à une inscription volontaire sur un site, ce qui remplacera la procédure d'impression/ mise sous enveloppes/ envoi postal. Un rappel du rôle de l'ASRDLF et du rôle du CA sera libellé et mis en introduction du vote. Un rappel le 1^{er} juin devra également être fait. La procédure de vote sera lancée juste après le 15 mai et la date limite de vote fixée le 15 juin.

6. Divers

Lourdes Diaz Olvera, en tant que Trésorière, a établi un document qui régule les demandes de subvention adressées au bureau de l'ASRDLF. Toute demande devra spécifier les autres financeurs sollicités et fournir des éléments du budget prévisionnel. Ce document est mis sur le site de l'ASRDLF avec les rapports des Conseils d'Administration (en annexe 1).

Un appel est lancé pour les futures organisations du colloque. Un colloque en Suisse serait peut-être le bienvenu ?

Le président remercie Sylvie Lardon et Dominique Vollet pour la qualité de l'organisation des doctorales 2017.



ASSOCIATION de SCIENCE RÉGIONALE De LANGUE FRANÇAISE

ANNEXE 1 :

Demande de Subvention

Des demandes de subvention peuvent être faites à l'Association pour l'organisation de colloques, journées scientifiques, séminaires... en Science Régionale, dans les champs de l'économie, de la géographie, de l'aménagement, de l'analyse spatiale, de l'urbanisme, de la sociologie, de la gestion, de la science politique...

Les demandes sont examinées par le Bureau de l'Association et le montant définitif peut être ajusté par le Bureau selon les capacités financières de l'Association et l'importance de l'évènement. Pour des évènements récurrents, l'Association ne s'engage pas à accorder un financement systématique et identique.

La demande de subvention doit être faite auprès d'un membre du Bureau de l'Association, plus particulièrement du président et du secrétaire, au minimum 4 mois avant la date de l'évènement, accompagnée des documents suivants :

- Le descriptif de l'évènement (trois pages maximum) précisant la thématique, la date, le lieu, les noms des responsables scientifiques et d'organisation, les objectifs, le programme, le nombre de participants envisagé, le budget total prévu.
- La lettre d'accompagnement précisant le montant sollicité et les coordonnées de la personne à contacter (numéro de téléphone, adresse électronique, adresse postale).

La demande sera examinée lors de la réunion du Bureau suivante et une réponse écrite sera donnée. Si l'Association accorde le financement, les organisateurs de l'évènement s'engagent à faire figurer le logo de l'ASRDLF dans tous les supports de communication. Le correspondant devra fournir une facture à l'Association pour le montant accordé, en précisant les coordonnées bancaires exactes pour l'envoi d'un virement bancaire.